

TAXES SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Tarifs à appliquer à compter du 1er Janvier 2018
délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2017

SURTAXE SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU	Part communale
Part Communale sur la consommation (par m3)	0,55 € HT

SURTAXE SUR L'ASSAINISSEMENT	Part communale
Part Communale sur la consommation (par m3)	0,98 € HT

TAXES SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

TAXE DE RACCORDEMENT	
Par branchement en eaux usées	2 500 €